

Championnat Des Bouches-du-Rhône

Des Ecoles de Cyclisme

Organisé par le Comité des Bouches-du-Rhône

Edition 2018

OBJECTIFS:

- Promouvoir notre sport et l'ensemble des disciplines du cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross, adresse, vitesse)
- Permettre aux enfants de se juger les uns par rapport aux autres sur les différentes épreuves.
- Remettre l'adresse au programme afin que les coureurs retrouvent une meilleure maîtrise du vélo.
- Améliorer la compétitivité des compétitions avec la participation des coureurs de Côte d'Azur.

Article 1 : Le championnat des Bouches-du-Rhône des Ecoles de Cyclismes a été mis en place pour la saison 2018 par le Comité des Bouches-du-Rhône il tient compte des courses suivantes dans les Bouches-du-Rhône.

1. 11/03 : Salon de Provence – Cyclo-cross
2. 28/04 : Vitrolles – Piste
3. 05/05 : Port de bouc – Piste
4. 10/05 : Berre – CLM
5. 10/05 : Berre - Route

6. 26/05 : Aubagne – Cyclo-cross
7. 09/06 : La Ciotat – Route
8. 30/06 : Les Pennes Mirabeau – Adresse + Vitesse (Général journée)

Article 2 : Tous les concurrents des autres Comités ne seront pas classés au général.

Article 3 : Sont concernées les catégories

Pré licenciés Filles et Garçons

Poussins 1 Filles et Garçons

Poussins 2 Filles et Garçons

Pupille 1 Filles et Garçons

Pupille 2 Filles et Garçons

Benjamins 1 Filles et Garçons

Benjamins 2 Filles et Garçons

A noter : Les minimes filles et garçons peuvent participer aux différentes épreuves selon le choix du club organisateur. Cependant ils ne font pas partie du Championnat.

Les développements sont ceux en vigueur dans le règlement de la FFC.

Article 4 : A l'issue de chaque épreuve, les 15 premiers bucco Rhodaniens de chaque course marquent des points selon le barème ci-après :

15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2

Au-delà de la 14^{ème} place ou en cas d'abandon, tous les concurrents présents au départ, bénéficieront d'une « prime de départ », de 2 points. Les filles marquent les points de la place réalisée avec les garçons.

Article 5 : Une fois les points comptabilisés les différents classements sont mis en place. Après mise à jour, ils sont envoyés aux clubs des Bouches-du-Rhône et consultable sur le site internet

www.ffc-cd13.fr.

Article 6 : La remise des récompenses (présence obligatoire ou absence dûment justifiée) se fera à l'issue de l'épreuve des Pennes Mirabeau.

Article 7 : Pour être classer, le coureur devra avoir fait au moins 4 épreuves avec 3 épreuves différentes pour figurer dans le classement général final.

Article 8 : Pour le classement général, un bonus de 10 pts sera attribué aux coureurs qui auront participé a toutes les épreuves.

Classement individuel sur toutes les épreuves avec remise de maillot sur le général, lors de la finale.

Article 9 : Le classement par équipe

Prendre en compte les cinq meilleures places dans 3 catégories hors Pré licencié sur les 8 épreuves (les équipes marquent les points pris dans la journée).

Article 10 : Chaque club bucco rhodaniens devra mettre un commissaire à disposition des organisateurs. Sous peine de pénalité de 100 points.

Article 11 : Les réclamations seront faites uniquement par les responsables des écoles de Cyclisme de chaque club. Avant le départ de l'épreuve suivante. La décision à toute réclamation ou litige concernant les résultats revient au responsable des écoles de cyclisme PACA (Y.Szymczak) et au responsable des écoles de cyclisme BDR (G.Gonzalez).

Article 12 : Les départs se feront par rapport au classement provisoire, les coureurs des Bouches-du-Rhône qui auront participé aux épreuves antérieures seront prioritaires sur la ligne.

Article 13 : Une réunion des responsables aura lieu avant chaque épreuve 30 minutes avant le départ.

Article 14 : Toutes les épreuves se déroulent par catégorie (poussins 1 et 2, pupilles 1 et 2, etc...) mais les deux classements seront distincts sauf si le nombre de coureur est trop élevé.

Article 15 : Pour tout autres points de règlement, le Comité des BDR, se réfère au règlement de la FFC

Sportivement